

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

MAIRIE
DE
L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction Générale des Services
PG/CB/LM

N° 2024-96

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 26

Nombre de Conseillers
Votant : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE (84800)

Séance du 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de L'ISLE SUR LA SORGUE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, Mme Valérie CANILLAS, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Annie MEYNARD, M. Alain OUDARD, M. Jean- Gabriel OLIVIER, M. Eric BRUXELLE, Mme Claire USCLAT, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, M. Olivier COLLIGNON, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, Mme Amandine AUDOUARD, M. Christophe OUVIER, M. Serge FUALDES, M. Joseph RECCHIA, M. Christian MONTAGARD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Jocelyne RAVET donne son pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Nicolas VALIENTE donne son pouvoir à Monsieur le Maire, Mme Marine VULPIAN donne son pouvoir à M. Eric Bruxelles,

Excusés :

Absents : M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, Mme Andréa TALLIEUX, Mme Christiane BAUDOUIN

Madame Annie MEYNARD est secrétaire de séance

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF

En application de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs et emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire afférente à ces emplois.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,
- Vu le budget de la commune,
- Vu la délibération n°2024- 79 en date du 24 septembre 2024 portant modification du tableau des effectifs,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 5 novembre 2024
- Vu l'avis de la commission des finances et affaires générales en date du 05 novembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes libérés par des départs en retraite ou les agents bénéficiant d'un avancement de grade ou d'une promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de créer des postes afin de nommer les agents dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion et ceux bénéficiant d'une promotion interne,

**ENTENDU L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR, APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-218400547-20241112-DEL202496-DE



Article 1 : d'approuver la modification du tableau de l'effectif du personnel territorial à compter du 15 décembre 2024 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
10	Agent de maitrise	Temps complet
3	Agent de maitrise principal	Temps complet
1	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
3	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Animateur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
2	Adjoint administratif	Temps complet
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
1	Attaché territorial	Temps complet
5	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
3	Adjoint technique	Temps complet
1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
2	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Temps complet

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 084-218400547-20241112-DEL202496-DÉS

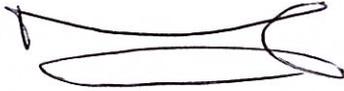
Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date de convocation : 05 novembre 2024

Date d'affichage : Publiée le 15/11/24

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,



Annie MEYNARD

LE MAIRE,



Pierre GONZALVEZ

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le



ID : 084-218400547-20241112-DEL202496-DE